



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2019- 122 ter

Publié le 9 mai 2019

SOMMAIRE

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE – ACADÉMIE DE LILLE

Arrêté modifiant la composition de la commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation spéciale de signature à M. Lionel MAIFFRET, Secrétaire Général à l'effet de signer le marché subséquent N°1 relatif à l'accord-cadre « fourniture de gaz »

Décision portant délégation de signature aux collaborateurs, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services dans le cadre des activités des centres de formations et hors cadre des activités des centres de formation

Décision portant délégation de signature aux collaborateurs, à effet de signer :

- Dans les conditions et dans le périmètre de la CCIR Hauts de France :
 - Administration du personnel soumis au statut du personnel administratif des CCI ;
 - Gestion de la situation individuelle des agents.
- Dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services, dont ils ont la charge :
 - Recrutement et gestion des vacataires ;
 - Sanctions disciplinaires.

Décision portant délégation de signature aux collaborateurs, à effet de signer, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux :

- Administration du personnel de droit privé affecté aux services industriels et commerciaux ;
- Gestion de la situation individuelle des salariés ;
- Relations avec les instances représentatives du personnel.

Décision portant délégation de signature aux collaborateurs, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services :

- Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 25 000 € HT pour les dépenses de sa direction ;
- Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 15 000 € HT pour les dépenses de sa direction ;
- Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 2 000 € HT pour les dépenses de sa Direction ;
- Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 2 000 € HT pour les dépenses dans le domaine de la formation.

académie
Lille

**Arrêté modifiant la composition de la commission
académique d'appel des conseils de discipline des élèves**

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

**La rectrice de région académique,
Rectrice d'académie,
Chancelière des universités,**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Vu l'article D.511-51 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté rectoral SCAPPE/BPESC n°2017-4723 du 23 janvier 2018 fixant la composition de la commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves,
Vu l'arrêté rectoral SCAPPE/BPESC n°2019-5868 du 1^{er} février 2019 modifiant la composition de la commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves.

ARRÊTE

Service commun
d'appui aux
politiques
pédagogiques et
éducatives

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté rectoral SCAPPE/BPESC n°2017-4723 du 23 janvier 2018 fixant la composition de la commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves est modifié comme suit :

Bureau des politiques
à l'éducation, à la
santé et à la
citoyenneté

Madame Suzel PRESTAUX, Inspectrice d'Académie, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais, est nommée représentante de la rectrice de l'académie de Lille à la présidence de la commission académique d'appel des conseils de discipline des élèves.

Ref : SCAPPE/BPESC-
2019-6160/CPC
Dossier suivi par
Clément-Pierre Cantegril

Elle succède à Monsieur Thierry TESSON.

Article 2 :

Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 03 MAI 2019

La rectrice de région académique,
Rectrice d'académie,
Chancelière des universités,



Valérie CABUIL

Téléphone
03 20 15 60 03
Fax
03 20 15 65 60
ce.scappe-bpesc@ac-lille.fr
Rectorat de Lille
20, rue Saint-Jacques
BP 709
59033 Lille cedex

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Hauts de France :

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016
- Vu l'accord-cadre « Fourniture de Gaz » conclu le 10 Mai 2019 par la CCI de Région,
- Considérant La volatilité du marché de gaz et le délai restreint de validité des offres (48H)

Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

De donner délégation à **Monsieur Lionel MAIFFRET, Secrétaire Général** à l'effet de signer le marché subséquent N°1 relatif à l'accord-cadre « fourniture de gaz »

Ce quatrième marché subséquent, d'une durée de un an, est estimé à environ 450 000€ TTC.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 13 Mai 2019



Philippe HOURDAIN
Président

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- **Tous devis/propositions commerciales à destination des clients des centres de formation, toutes offres de service dans le cadre de consultations de marchés publics, sans limite de montant**

<u>CCI LOCALE / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE France / POLE FORMATION	Christophe HOUBERT	Directeur Formation Initiale et Continue	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Laurence ROGER	Directrice Emploi Formation et Alternance	Délégation permanente
CCIR HAUTS DE FRANCE / SIADEP	Christophe HOUBERT	Directeur Formation Initiale et Continue	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Jean-Marc DURIEZ	Directeur Formation Entreprendre	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Directrice Emploi Formation et Alternance	Délégation permanente
	Patrick PIOTROWSKI	Responsable d'activité	Délégation permanente
	David HOLLIN	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Nathalie BENTZ	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Aurélie GRONEK	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Julie BRIOU	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Jean-François KETTERER	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND HAINAUT / TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Anne BULTOT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Claire VANDENKERKHOF	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Olivier LEMOR	Responsable d'activité	Délégation permanente



	Philippe MOREEL	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Christine DETOURBE	Chef de projet Marketing	Délégation permanente
	Isabelle HOURDIN	Responsable Programme	Délégation permanente
	Fabienne CHEVAL	Chef de projet Marketing	Délégation permanente
	Stéphane DISSAUX	Chef de projet Marketing	Délégation permanente
GRAND LILLE /CEPRECO	Sandrine DUCLOS	Directrice	Délégation permanente
	Laurent VANDERCRUYSSSEN	Responsable commercial	Délégation permanente
GRAND LILLE / EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Sylvie HENRION	Directeur exécutif	En cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Lucie RICHARD	Directrice	Délégation permanente
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur exécutif	Délégation permanente

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- **Tous courriers relatifs à l'administration des ventes, et notamment les relances factures clients impayées**

CCI LOCALE / SERVICE FORMATION	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
CCIR HAUTS DE FRANCE / SIADep	Brigitte GAWLIK	Directrice Services Administratifs et Financiers	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Colette COOL	Comptable	Délégation permanente
GRAND HAINAUT / TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Nathalie MONSERGENT	Assistante spécialisée	Délégation permanente
GRAND LILLE / CEPRECO	Sandrine DUCLOS	Directrice	Délégation permanente
	Anny-Claude TONNEAU	Responsable administrative	Délégation permanente
GRAND LILLE / EGC	Lorraine MOREL- LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Sylvie HENRION	Directeur exécutif	En cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Lucie RICHARD	Directrice	Délégation permanente
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur exécutif	Délégation permanente

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- Toutes conventions de formation, y compris contrats d'apprentissage et de formation
- Toutes conventions de stage
- Toutes attestations de stage, y compris attestations CACES
- Toutes demandes d'agrément de titres professionnels
- Tout document lié à la rémunération de stagiaires
- Tous documents requis par les institutions et organismes partenaires de la formation et notamment les OPCA, le rectorat et la DIRRECTE

<u>CCI LOCALE / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE / SIADEP	Christophe HOUBERT	Directeur Formation Initiale et Continue	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Jean-Marc DURIEZ	Directeur Formation Entreprendre	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Directrice Emploi Formation et Alternance	Délégation permanente
	Julie BRIOU	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Jean-François KETTERER	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND HAINAUT / TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Anne BULTOT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Claire VANDENKERKHOF	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Olivier LEMOR	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Philippe MOREEL	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND LILLE / CEPRECO	Sandrine DUCLOS	Directrice	Délégation permanente
GRAND LILLE / EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Sylvie HENRION	Directeur exécutif	En cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Lucie RICHARD	Directrice	Délégation permanente
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur exécutif	En cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Xavier DELCROIX	Directeur CFA	Délégation permanente



Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Hors cadre des activités des centres de formation :

- Toute convention relative à l'organisation de périodes d'observation en milieu professionnel
- Toute convention de « mini-stage »

<u>CCI LOCALE / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE	Philippe DIERICK	Responsable Direction Apprentissage	Délégation permanente

Article 5

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- Tous contrats de vacances,
- Tout acte, décision et convention relatifs à la gestion du personnel vacataire, notamment la délivrance d'attestations, les correspondances

<u>CCI LOCALE / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE / SIADEP	Jean-Marc DURIEZ	Directeur Formation Entreprendre	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Directrice Emploi Formation et Alternance	Délégation permanente
GRAND HAINAUT / TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Valérie JOANNES	Contrôleur de Gestion	Délégation permanente
GRAND LILLE / CEPRECO	Sandrine DUCLOS	Directrice	Délégation permanente
GRAND LILLE / EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Sylvie HENRION	Directeur exécutif	En cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit

	Lucie RICHARD	Directrice	Délégation permanente
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur exécutif	Délégation permanente

Article 6

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

➤ **Tout acte de procédure et décision disciplinaire à l'encontre des apprenants**

<u>CCI LOCALE / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE / SIADEP	Brigitte GAWLIK	Directrice services administratifs Financiers	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Laurence ROGER	Directrice Emploi Formation et Alternance	Délégation permanente
	Julie BRIOU	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Jean-François KETTERER	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND HAINAUT / TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Anne BULTOT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Claire VANDENKERKHOF	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Olivier LEMOR	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Philippe MOREEL	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Aurore VINCENT	Responsable Programme	Délégation permanente
	Marie-Thérèse PORTIER	Responsable Programme	Délégation permanente
	Isabelle HOURDIN	Responsable Programme	Délégation permanente
	Jean-Michel DEFRANCE	Responsable Programme	Délégation permanente
GRAND LILLE / CEPRECO	Sandrine DUCLOS	Directrice	Délégation permanente
GRAND LILLE / EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Sylvie HENRION	Directeur exécutif	En cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Lucie RICHARD	Directrice	Délégation permanente
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur exécutif	Délégation permanente

Article 7

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- **Les marchés de fournitures et de service, ou bons de commande attachés à un marché régional, d'un montant inférieur à 5 000€ HT**

<u>CCI LOCALE / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE / SIADEP	Brigitte GAWLIK	Directrice des Services administratifs et financiers	Délégation permanente
GRAND HAINAUT / TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice	Délégation permanente
GRAND LILLE / CEPRECO	Sandrine DUCLOS	Directrice	Délégation permanente
GRAND LILLE / EGC	Lorraine LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Sylvie HENRION	Directeur exécutif	En cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur exécutif	Délégation permanente

Article 8

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance.

Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 7 mai 2019,

Philippe HOURDAIN



DECISION

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale d'installation de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur—les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs désignés dans le tableau ci-dessus à effet de signer,

Dans les conditions et dans le périmètre de la CCIR Hauts de France :

Administration du personnel soumis au statut du personnel administratif des CCI

- Tous certificats de travail
- Toutes attestations pôle emploi et déclarations sociales notamment auprès de l'URSSAF
- Toutes mises en paiement de la paie et des charges sociales
- Tout document administratif lié à la gestion administrative du personnel et notamment les attestations de salaire, de couverture frais de santé (Hors lettres d'engagements, contrats de travail et avenants)

<u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT
Nathalie VASSEL	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT
François LIPKIEWICZ	Adjoint au Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT



Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, pour signer les décisions et conventions suivantes, dans les conditions visées ci-après :

Gestion de la situation individuelle des agents

- Les décisions individuelles relatives au recrutement prévu au budget et à la gestion de la situation individuelle de tout personnel soumis au statut personnel administratif des CCI, à titre permanent ou à durée déterminée, et notamment lancement de la procédure de recrutement, signature de la lettre d'engagement ou du contrat de travail et de leurs avenants éventuels, à l'exclusion des décisions individuelles relatives aux agents consulaires d'un niveau supérieur à 7,
- Les décisions individuelles concernant le fonds social consulaire : octroi de prêt, achats du fonds social, secours apporté au personnel,
- Les conventions de stage,
- Les décisions relatives au temps de travail : autorisation de travail à temps partiel,
- Les décisions portant acceptation d'une démission, notification de fin de CDD et d'admission à la retraite,
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire allant jusqu'au blâme : convocation à entretien, entretien préalable, compte-rendu d'entretien, notification,
- Toute décision de formation professionnelle et/ou continue d'un agent dans le cadre du plan de formation annuel et inscription d'un ou plusieurs agents à une formation sous réserve de l'accord express du hiérarchique
- Les décisions individuelles de titularisation,
- Les décisions individuelles relatives à la carrière des agents : promotion, augmentations de salaire,
- Les décisions individuelles relatives à la fin des contrats jusqu'au niveau 7 inclus : tout acte lié à la procédure de licenciement pour insuffisance professionnelle, inaptitude physique, suppression de poste, refus de mutation ou révocation (et notamment convocation à l'entretien préalable, entretiens préalables, compte-rendu de l'entretien, notification de licenciement), tout acte lié au refus de titularisation, cessation d'un commun accord de la relation de travail,
- Les conventions de détachement ou de mise à disposition et tout acte relatif à la mobilité consulaire
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire supérieure au blâme : convocation à entretien, entretien préalable, compte-rendu d'entretien, notification
- Toute convocation d'instance (CPR, CRHS, CHS ...)



<u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT
Nathalie VASSEL	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines	EN CAS D'EMPECHEMENT OU D'ABSENCE DE FRANCOIS COTHENET
François LIPKIEWICZ	Adjoint au Directeur Régional des Ressources Humaines	EN CAS D'EMPECHEMENT OU D'ABSENCE DE FRANCOIS COTHENET

Article 3

De donner délégation permanente de signature à Madame Peggy DEBOEVRE et à Madame Pauline LOPPINET, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces dernières à Madame Cécile DESLAURIERS ou à Monsieur François COTHENET, à effet de signer :

- Toute inscription d'un ou plusieurs agents à une formation sous réserve de l'accord express du hiérarchique

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs désignés dans le tableau ci-dessus à effet de signer,

**Dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services dont ils ont la charge :
Recrutement et gestion des vacataires**

- Les décisions individuelles relatives au recrutement prévu au budget et à la gestion de tout personnel vacataire soumis au titre IV du statut personnel administratif des CCI : lancement de la procédure de recrutement, signature du contrat de vacation et de ses avenants éventuels,

<u>CCI LOCALE</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR / SIADEP	Christophe HOUBERT	Directeur	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
AISNE	Sylvie HENRION	Directeur Exécutif	Délégation permanente
	Lucie RICHARD	Directeur CFA	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
	Virginie FROIDEVAL	Directeur groupe Formation	Délégation permanente
GRAND LILLE	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
	Sandrine DUCLOS	Directrice CEPRECO	Délégation permanente
	Lorraine LYON	Directeur EGC	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente

OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
	Xavier DELCROIX	Directeur CFA	Délégation permanente

Sanctions disciplinaires

Après avis de la Direction Régionale des Ressources Humaines :

- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire allant jusqu'au blâme : convocation à entretien, entretien préalable, compte-rendu d'entretien, notification

Après accord de la DG :

- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire supérieure au blâme, à l'exclusion de la révocation : convocation à entretien, entretien, compte-rendu d'entretien, notification

<u>CCI LOCALE</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
AISNE	Sylvie HENRION	Directeur Exécutif	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	Arnaud CARABOEUF	Directeur Exécutif	Délégation permanente
ARTOIS	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND LILLE	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur Exécutif	Délégation permanente

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 7 mai 2019,


Philippe HOURDAIN

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, à effet de signer, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux visés ci-après :

Administration du personnel de droit privé affecté aux services industriels et commerciaux

- Tous certificats de travail
- Toutes attestations pôle emploi et déclarations sociales notamment auprès de l'URSSAF
- Toutes mises en paiement de la paie et des charges sociales
- Tout document administratif lié à la gestion administrative du personnel et notamment les attestations de salaire, de couverture frais de santé (Hors contrats de travail et avenants)

CCI LOCALE / Service industriel et commercial concerné	<u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX SAUF GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT



TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX SAUF GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Nathalie VASSEL	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX SAUF GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	François LIPKIEWICZ	Adjoint au Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT
GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Alain LEFEBVRE	Directeur Ports de Lille	Délégation permanente
	Denis DEMAILLY	Directeur	Délégation permanente
	Xavier MINET	Directeur	Délégation permanente
	Isabelle AUBIN	Responsable RH	Délégation permanente
AMIENS PICARDIE/ TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	Arnaud CARABOEUF	Directeur exécutif	Délégation permanente

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, pour signer les décisions et conventions suivantes, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux visés ci-après :

Gestion de la situation individuelle des salariés

- Toutes décisions individuelles relatives au recrutement prévu au budget et à la gestion de la situation individuelle de tout personnel de droit privé employé par la CCIR, à durée indéterminée ou à déterminée : lancement de la procédure de recrutement, signature du contrat de travail et des avenants éventuels,
- Toutes déclarations uniques d'embauche,
- Toutes décisions relatives au temps de travail : autorisation de travail à temps partiel



- Toutes décisions individuelles relatives à la carrière des agents : formation professionnelle et/ou continue dans le cadre du plan de formation annuel; promotion, augmentations de salaire
- Toutes conventions de stage,
- Toutes décisions portant admission à la retraite,
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire sans mise à pied,
- Toute inscription d'un ou plusieurs agents à une formation sous réserve de l'accord express du hiérarchique
- Toutes décisions individuelles relatives à la fin des contrats : acceptation d'une démission, tout acte lié à la procédure de licenciement pour motif personnel ou pour motif économique (et notamment convocation à l'entretien préalable, compte-rendu de l'entretien, notification de licenciement), rupture conventionnelle de contrat, notification de fin de CDD, rupture de période d'essai
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire avec mise à pied,

<u>CCI LOCALE / Service industriel et commercial concerné</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
<u>TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX</u>	François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
ARTOIS / PORT DE BETHUNE	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
ARTOIS / ARTOIS EXPO	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND LILLE / PARCS D'ACTIVITES	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Alain LEFEBVRE	Directeur Ports de Lille	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE /	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente



PORT DE PLAISANCE CALAIS			
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DE PLAISANCE BOULOGNE SUR MER	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DU TREPORT	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE/ TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	Arnaud CARABOEUF	Directeur exécutif	Délégation permanente

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, pour signer les décisions et conventions suivantes, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux visés ci-après :

Relations avec les instances représentatives du personnel

- Toute convocation d'instances représentatives du personnel et envoi des ordres du jour : Délégations du personnel, comité d'entreprise, CHSCT
- Tout protocole d'accord collectif notamment issu des négociations annuelles obligatoires
- Tout procès-verbal d'élections professionnelles

<u>CCI LOCALE / Service industriel et commercial concerné</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
<u>TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX</u>	François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
ARTOIS / PORT DE BETHUNE	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
ARTOIS / ARTOIS EXPO	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND LILLE / PARCS D'ACTIVITES	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	Délégation permanente



GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Alain LEFEBVRE	Directeur Ports de Lille	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DE PLAISANCE CALAIS	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DE PLAISANCE BOULOGNE SUR MER	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DU TREPORT	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE/ TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	Arnaud CARABOEUF	Directeur exécutif	Délégation permanente

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 7 mai 2019,

Philippe HOURDAIN



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 25 000 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné, le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
CCIR	Lionel MAIFFRET	Secrétaire Général	Délégation permanente
	Emmanuelle MARTELLO	Directrice Financière	Délégation permanente
	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif délégué à la mission de coordination des activités appui	Délégation permanente
AISNE	Sylvie HENRION	Directeur Exécutif	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	Arnaud CARABOEUF	Directeur Exécutif	Délégation permanente
ARTOIS	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND LILLE	Charles Edouard de COLNET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
PORTS DE LILLE	Alain LEFEBVRE	Directeur Ports de Lille	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur Exécutif	Délégation permanente



Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 15 000 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
CCIR	Virginie BLIDA	Directrice CCINT	Délégation permanente
	Anne MESSIAEN	Directrice Juridique	Délégation permanente
	François COTHENET	Directeur RH	Délégation permanente
	Patrick VANCASSEL	Directeur des Systèmes d'Information	Délégation permanente
	Christophe HOUBERT	Directeur de la formation initiale et continue	Délégation permanente
	Nathalie DELELIS	Adjointe à la Direction de la communication	Délégation permanente
	Maxime BERNARD	Manager Achats	Délégation permanente
	Grégory STANISLAWSKI	Responsable DRE	Délégation permanente
ARTOIS	Laurent DUFOUR	Directeur Immobilier Patrimoine	Délégation permanente
	Karine CATENNE	Responsable pôle Business et partenariats	Délégation permanente
GRAND LILLE	Daniel VENTURINI	Directeur Appui aux entreprises	Délégation permanente
	Laurent DUFOUR	Directeur Immobilier Patrimoine	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Mélissa BOURGEOIS	Adjointe au Directeur Appui aux entreprises	Délégation permanente
	Rodolphe RICHEZ	Directeur Appui aux entreprises	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Agathe SAINFEL	Directrice Business & Partenariats	Délégation permanente
	Philippe DEVILLIERS	Responsable Agence / Patrimoine	Délégation permanente

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 5 000 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
CCIR	Didier COPIN	Responsable Tri	Délégation permanente
ARTOIS	Thierry LOWYS	Responsable Réseaux d'Entreprises	Délégation permanente
	Victor-Emmanuel BERNALICIS	Responsable Maintenance Travaux Neufs	Délégation permanente



	Laurent DESPREZ	Responsable Pôle Logistique	Délégation permanente
	Séverine JOLY	Responsable Moyens Généraux	Délégation permanente
	Azzedine BOUDRARI	Responsable Gestion immobilière & locative	Délégation permanente
	Laurence COLART	Responsable Artois Expo	Délégation permanente
GRAND LILLE	Anne CANDELIER	Directrice Ligne Métiers Performance des Entreprises	Délégation permanente
	Marc DUCHATEAU	Directeur Parc	Délégation permanente
	Franck FERON	Directeur Agence	Délégation permanente
	Lorraine LYON	Directeur Formation	Délégation permanente
	Victor-Emmanuel BERNALICIS	Responsable Maintenance Travaux Neufs	Délégation permanente
	Séverine JOLY	Responsable Moyens Généraux	Délégation permanente
	Azzedine BOUDRARI	Responsable Gestion immobilière & locative	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Virginie FROIDEVAL	Directeur Formation	Délégation permanente
	Thierry TOPIN	Responsable Patrimoine	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Alain TERNISIEN	Responsable Agence	Délégation permanente
	Marc LEBECQUE	Responsable Agence	Délégation permanente
	Jean-Marc GROSHEITSCH	Responsable Agence	Délégation permanente
	Thierry LE MAUFF	Responsable Agence	Délégation permanente

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 2 000 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
CCIR	Betty WAILLIEZ	Salons Internationaux CCINT	Délégation permanente
	Nathalie BAUDE	Responsable Opérations CCI international	Délégation permanente
	Bénédicte TRANAIN	Assistante du Directeur Général	Délégation permanente
	Christine TROTIGNON	Responsable Tourisme	Délégation permanente
	Eglantine DROUIN	Responsable TRI	Délégation permanente
	Laurence PONTZEELE	Assistante Juridique	Délégation permanente
	Muriel LEBRUN	Assistante du Secrétaire Générale	Délégation permanente
	François GIRARDIN	Coordination CCI Entreprendre	Délégation permanente
	Dorothee DELERUE	Conseillère Entreprise Performance	Délégation permanente

	Aude AUBRY	Manager ARDAN	Délégation permanente
	Valérie RIDEZ	Business Unit Manager	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	Thierry MAHAUT	Directeur Finances-Moyens généraux	Délégation permanente
ARTOIS	Cathy DELAMAIDE	Assistante Directeur Exécutif	Délégation permanente
	Carole LACOMBLEZ	Responsable Communication	Délégation permanente
	Laurence COLART	Responsable Artois Expo	Délégation permanente
GRAND LILLE	Aude AUBRY	Manager Digital Design	Délégation permanente
	André BARTOSZAK	Référent commerce	Délégation permanente
	Anthony GUDIN	Manager Création/Reprise/Jeune entreprise	Délégation permanente
	Mélanie VERMEERSCH	Manager Co-développement	Délégation permanente
	David FERRON	Référent Performance Industrielle et Design	Délégation permanente
	Bérangère LEROY	Manager Réseaux	Délégation permanente
	Nicolas SAROSDI	Responsable Tertiaire	Délégation permanente
	Peggy BETREMIEUX	Responsable Formalités	Délégation permanente
	Patrick LEFEBVRE	Responsable Merville	Délégation permanente
	Valérie SOLARCZYK	Responsable Comm Institutionnelle	Délégation permanente
	Fabienne CLAVIEZ	Responsable Communication	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Mauricette FREHAUT	Responsable de service	Délégation permanente
	Stéphane LAFORCE	Responsable de service Industrie	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Bénédicte WAYMEL	Responsable d'activités	Délégation permanente
	Marie Line LANDRON	Responsable Communication	Délégation permanente

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 2 000 € HT pour les dépenses dans le domaine de la formation :**

CCIR	Pauline LOPINET	Chargée de développement RH	Délégation permanente
	Peggy DEBOEUVRE	Chargée de développement RH	Délégation permanente

Article 5

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 500 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné, le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
AISNE	Sébastien PLUCHE	Responsable Entreprendre	Délégation permanente
	Christophe HAELTERMAN	Responsable Performance et filières	Délégation permanente
	Lucie RICHARD	Responsable Formation	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	Anne FEGER	Directrice Communication	Délégation permanente
	Bruno BOURY	Responsable Travaux neufs maintenance	Délégation permanente
	Daniel GAY	Directeur service Développement	Délégation permanente
	Delphine LEMAIRE	Responsable Pôle Pépinières	Délégation permanente
	Gaëtane GUY	Responsable Pôle Appui Commerce Apprentissage	Délégation permanente
	Sébastien GARAT	Responsable Pôle formalités création Entreprises	Délégation permanente
	Stéphane BONNEFOND	Responsable Pôle Performance des Entreprises	Délégation permanente
OISE	Elisabeth BOUVARD	Directrice Formalités	Délégation permanente
	Philippe MARCHAND	Directeur Création	Délégation permanente
	Sandrine TANNIERE	Responsable Filière	Délégation permanente
	Anne-Sophie DOLHEM	Responsable Filière	Délégation permanente
	Nadège CHAMBON	Responsable Filière	Délégation permanente
	Laurence MIROUX	Responsable Communication	Délégation permanente
	Thierry LAVERAT	Responsable Moyens Généraux	Délégation permanente
	Xavier DELCROIX	Responsable CFA	Délégation permanente
	Jean-René RIVIERE	Responsable Formation	Délégation permanente

Les engagements de dépense sont effectués dans le cadre du budget voté en Assemblée générale.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance.

Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 7 mai 2019,

Philippe HOURDAIN

